NON AU PROJET BREIZH RECYCLAGE A KERUSTANTIN

Pétition à M. le Préfet du Morbihan

M. le Préfet

Vous avez signé le 3 décembre 2014 un récépissé de déclaration, qui vaut autorisation, concernant « une installation de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation (…) de pierres, cailloux et autres produits minéraux naturels ou artificiels », ainsi qu'une « installation de transit, regroupement ou tri (…) de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois » à Kerustantin (commune de Caudan).

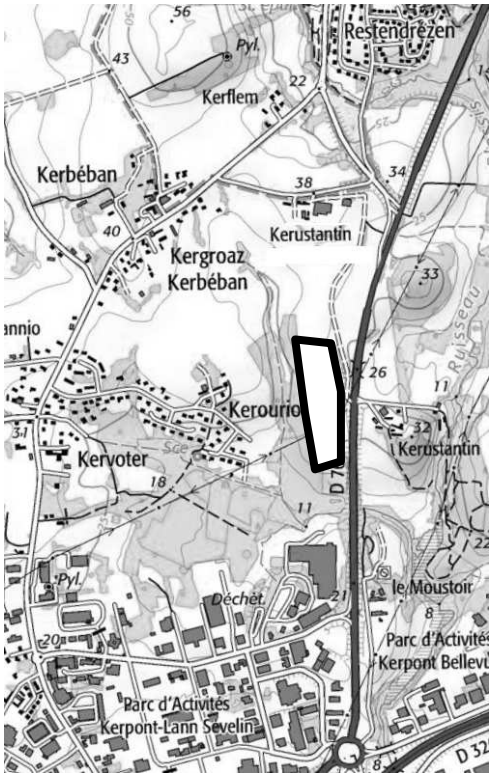

Nous refusons une telle installation sur ce site.

- Elle se situerait à 100 m du hameau de Kerustantin, à 150 m des premières maisons du lotissement de Kerourio, à 700 m de Kervoter ou Kerbéban.
- Elle générerait beaucoup de bruit et des poussières, alors même que l'usine de traitement des ordures ménagères de Lorient-agglomération et les axes routiers sont déjà sources de nuisances pour les riverains.
- Elle va à l'encontre du PLU qui place ce terrain en zone agricole et y interdit ce type d'activité.
- Elle est une menace pour la sécurité routière puisque l'accès ne peut se faire que par un carrefour dangereux avec la D769, route de trafic important (18 000 véhicules/jour) considérée comme accidentogène.
- Le dossier présenté par l'entreprise est d'une légèreté et d'une imprécision invraisemblables. Il n'offre aucune garantie contre la pollution des eaux et des sols, la propagation des poussières ou sur la sécurité incendie. Il présente des mesures insuffisantes contre le bruit.
- L'installation s'ajouterait aux 3 installations de stockage et traitement de déchets qui impactent déjà la commune et ses habitants.
- Elle se ferait contre l'avis des élus caudanais qui la refusent.

Pour ces raisons, nous vous demandons instamment, M. le Préfet, de re-venir sur votre décision.

Nom, prénom	adresse	signature

Association de défense de l'environnement de Caudan 15 rue Famille Kerlau, 56850 Caudan 02 97 05 60 27 adec-caudan@orange.fr